

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 octobre 1924

N° 107106

(Demande déposée: 4 janvier 1923, 20 h.)
(Priorité: France, 16 janvier 1922.)

Classe 126b

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Paris (France).

Dispositif pour empêcher le glissement de la chenille sur les poulies de véhicules à chenilles souples.

La présente invention est relative à un dispositif pour empêcher le glissement de la chenille sur les poulies de véhicules à chenilles souples.

Ce dispositif comporte deux poulies, dont l'une retardatrice présente un dispositif de freinage, chacune de ces poulies étant montée sur un organe placé sur un même moyeu, l'un étant solidaire de ce moyeu et l'autre tournant fou sur lui et étant susceptible d'un déplacement parallèlement à l'axe du moyeu, chacun de ces organes étant relié à une pièce annulaire présentant une surface inclinée, les deux surfaces inclinées étant en contact l'une avec l'autre, le tout étant disposé de manière que, lorsque le dispositif de freinage agit sur la poulie retardatrice, les deux surfaces inclinées précitées glissent l'une sur l'autre, ce qui provoque un rapprochement des deux poulies qui serrent alors entre elles une nervure-guide de la chenille, empêchant ainsi un glissement de cette dernière sur la poulie retardatrice.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Le dispositif pour empêcher le glissement d'une chenille souple, non représentée, est constitué par deux poulies 1 et 5. La première, retardatrice, comporte un tambour de frein 2 contre lequel viennent s'appuyer intérieurement des sabots de frein 3 commandés par un levier 4. Cette poulie 1 est fixée sur un organe 10 monté fou sur un support 11 claveté au moyeu 12. La partie 10 peut en outre se déplacer sur le support 11, parallèlement à l'axe du moyeu 12. La poulie 5 est fixée à un organe 13 claveté en 14 sur le support 11. A l'organe 10 est relié en 7 un anneau 6 présentant une surface inclinée, qui correspond à une surface semblable d'un anneau 6' fixé en 8 au support 11.

Les poulies 1 et 5 présentent chacune sur leurs bords en regard l'un de l'autre une surface inclinée, ces deux surfaces inclinées laissant entre elles un espace libre 9 dans lequel

passer une nervure correspondante de la chenille.

Le fonctionnement de ce dispositif est le suivant:

Normalement les deux poulies 1 et 5 tournent ensemble, provoquant l'entraînement de la chenille dont la nervure passe dans l'espace libre 9, de sorte qu'elle ne peut pas quitter les poulies. Lorsque le véhicule a un grand effort à fournir, par exemple sur une forte déclivité, il faut éviter un glissement de la chenille sur la poulie retardatrice. Ce résultat est obtenu de la manière suivante: on actionne le levier 4 qui commande le mouvement des sabots de freins 3 qui s'appuient alors contre le tambour 2, ralentissant la poulie retardatrice 1, qui de ce fait se trouve décalée par rapport à la poulie 5. Ce décalage fait glisser l'une sur l'autre les deux surfaces inclinées des anneaux 6 et 6', ce qui provoque un déplacement vers l'extrémité du moyeu de l'organe 10, parallèlement à l'axe de ce moyeu 12. Comme la poulie 1 est fixée sur l'organe 10, elle est alors rapprochée de la poulie 5 et la nervure de la chenille est serrée fortement entre les deux poulies, ce

qui empêche un glissement sur la poulie retardatrice.

REVENDEICATION :

Dispositif pour empêcher le glissement de la chenille sur les poulies de véhicules à chenilles souples, caractérisé en ce qu'il comporte deux poulies dont l'une, retardatrice, présente un dispositif de freinage, chacune de ces poulies étant montée sur un organe placé sur un même moyeu, l'un étant solidaire de ce moyeu et l'autre tournant fou sur lui et étant susceptible d'un déplacement parallèlement à l'axe du moyeu, chacun de ces organes étant relié à une pièce annulaire présentant une surface inclinée, les deux surfaces inclinées étant en contact l'une avec l'autre, le tout étant disposé de manière que, lorsque le dispositif de freinage agit sur la poulie retardatrice, les deux surfaces inclinées précitées glissent l'une sur l'autre, ce qui provoque un rapprochement des deux poulies qui serrent alors entre elles une nervure-guide de la chenille, empêchant ainsi un glissement de cette dernière sur la poulie retardatrice.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: IMER & de WURSTEMBERGER
ci-devant E. Imer-Schneider, Genève.

Adolphe Kégresse

Fig. 2

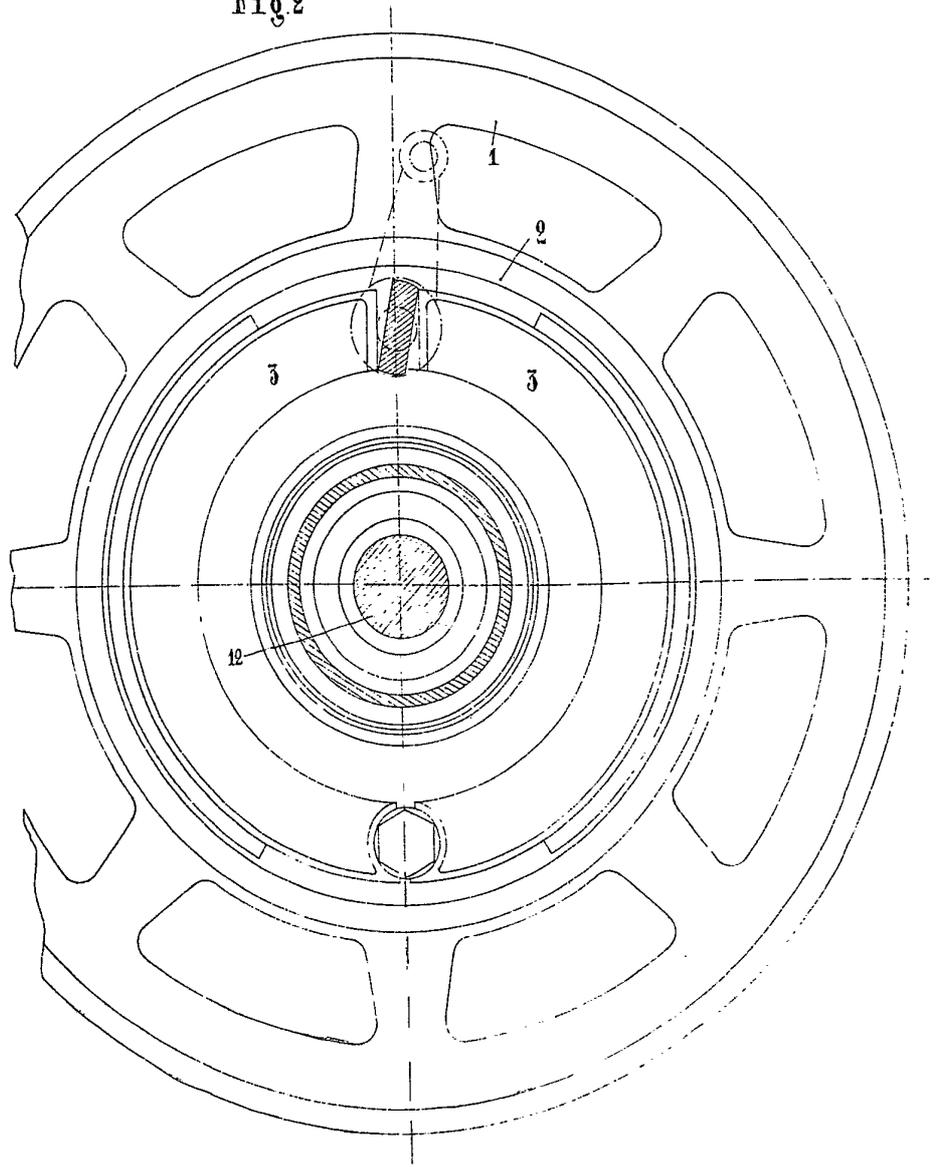


Fig. 1.

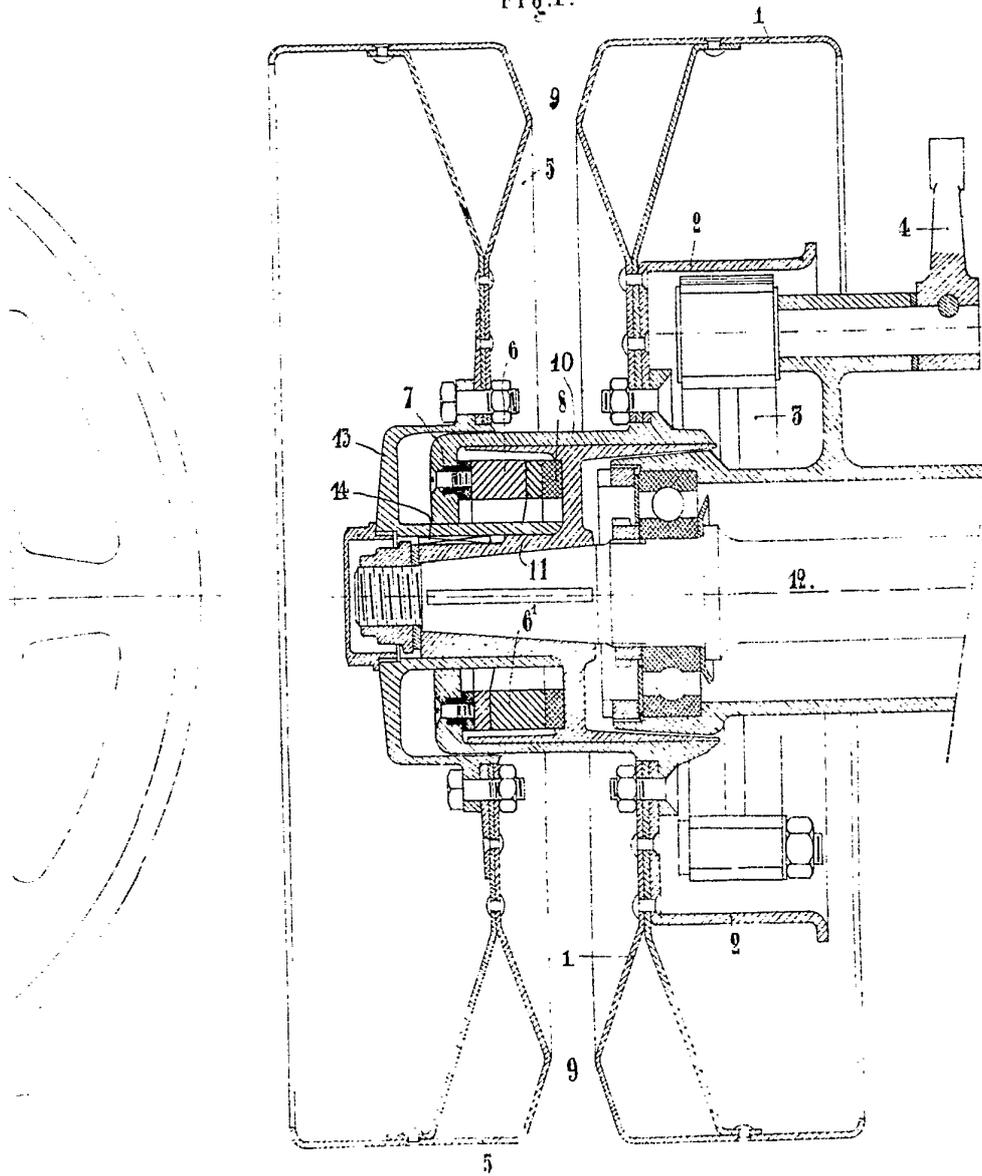


Fig. 2

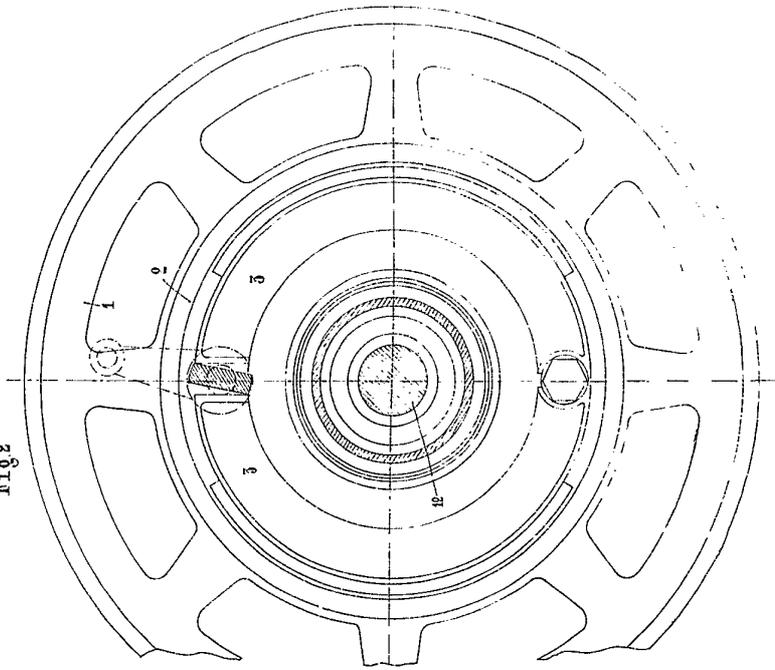


Fig. 1.

